Quinzième Année. -- N° 33 | 20 Centimes le N°. | Jeudi-Samedi, 27 Mars 1875.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
partent des 1er et 16 de chaque mois

se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8,
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 26	12 47	5 55
Parnac	5 39	1 7	6 7
Luzech	5 47	1 20	6 16
Castelfranc	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 17	2 »	6 49
Duravel	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 37	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.— Arrivée.	7 3	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	9 57
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 matin	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53
PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39	3 4

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 s	
BORDEAUX..... — .		10 30 soir	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib.-jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h54 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	7 57
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 19
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 28
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 27 Mars 1875.

Douze sièges sont vacants sur les bancs de l'Assemblée nationale, indépendamment de celui de M. Viot, député de Meurthe-et-Moselle. Aucune nomination ne doit avoir lieu en remplacement de ce dernier, attendu que, par suite de la perte de l'Alsace et de la Lorraine, le département de Meurthe-et-Moselle compte un trop grand nombre de représentants. Voici les noms de douze députés à remplacer :

Lot. — Rolland, démissionnaire du 30 novembre 1874.

Cher. — Comte Jaubert, décédé le 5 décembre 1874.

Rhône. — Ranc, déclaré déchu de son mandat le 9 décembre 1874.

La Guadeloupe. — Melvil-Bloncourt, déclaré déchu de son mandat le 9 décembre 1874.

Nièvre. — Lebas, décédé le 18 décembre 1874.

Vaucluse. — Ledru-Rollin, décédé le 31 décembre 1874.

Orne. — Du Portail, décédé le 14 janvier 1875.

Constantine. — Colas, démissionnaire le 22 janvier 1875.

Tarn. — De Bermond, décédé le 2 février 1875.

Morbihan. — Dahirel, décédé le 5 février 1875,

Alger. — Warnier, décédé le 15 mars 1875.

Ariége. — Roquemaurel de Saint-Cernin, décédé le 18 mars 1875.

A cette liste il faut ajouter M. Guiter, député des Pyrénées-Orientales, qui vient de mourir à Paris.

S'il faut en croire la *Liberté*, deux courants d'opinion se seraient manifestés dans le cabinet à propos de ces vacances. Ceux des ministres qui appartiennent au centre gauche seraient d'avis que toutes les élections complémentaires aient lieu en même temps. M. Buffet et ses collègues du centre droit inclineraient, au contraire, à ne convoquer que les colléges où les délais expirent à des intervalles très rapprochés, et où ils serait déraisonnable de ne pas appeler les électeurs à compléter le même jour leur représentation.

Ces derniers colléges sont au nombre de six, ce sont ceux du Lot, du Cher, du Rhône, de la Guadeloupe, de la Nièvre et de Vaucluse. Pour le premier de ces départements, la convocation doit être fixée au plus tard au 30 mai ; pour le dernier, le délai expire le 27 juin. L'écart entre ces deux dates, on le voit, est insignifiant.

Il est certain que le Rhône et la Guadeloupe nommeront des candidats républicains. On considère la lutte comme devant être fort animée dans la Nièvre, entre la République et l'Empire. Un candidat légitimiste paraît devoir passer dans le Vaucluse où M. Ledru-Rollin n'avait obtenu, l'an dernier, qu'un millier de voix de majorité. On ne sait encore rien du Cher. Quand au Lot, nous espérons que le candidat choisi par nos amis donnera toute satisfaction aux opinions conservatrices et religieuses de la grande majorité des électeurs. Son nom, étranger aux personnalités et aux passions, devra réunir les hommes qui, partisans avant tout de l'ordre et de la légalité, veulent organiser plus complétement et fortifier par de solides institutions les pouvoirs constitutionnels, en combattant les solutions exclusives.

L'état actuel du gouvernement de la France autorise tous les regrets et toutes les fidélités ; mais il faut que ces regrets et ces fidélités s'inclinent devant la constitution. Le commerce, l'industrie et l'agriculture auraient tout à perdre à des bouleversements nouveaux, et c'est aujourd'hui surtout que les défenseurs des intérêts populaires doivent prendre pour devise ce mot de Mollien : « Mieux vaut améliorer que détruire. » A quoi aboutiraient les sacrifices, que tant d'hommes indépendants de l'Assemblée nationale se sont imposés patriotiquement, si le suffrage mal inspiré des électeurs amenait au milieu d'eux d'autres députés animés de l'esprit de destruction, et ne voulant pas se contenter des avantages d'une amélioration graduelle, logique, persistante et prévue à l'avance par la constitution elle-même ?

Ainsi que nous l'avons annoncé, la commission de permanence a tenu sa séance d'installation, lundi dernier. Voici quelques détails :

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président, invite la commission à désigner le jour auquel elle entend fixer sa prochaine réunion.

M. le comte Rampon propose de se réunir avant la session des conseils généraux qui doit s'ouvrir dans le courant du mois d'avril. La commission pourrait ensuite tenir une séance de quinzaine en quinzaine.

M. Toupet des Vignes indique la date du samedi 3 avril pour la réunion.

M. Delsol fait observer que la plupart de conseils généraux devant ouvrir leur session vers le 11 avril, il faut fixer la première réunion de la commission de permanence au jeudi 1er avril. Les séances ultérieures seraient indiquées lorsqu'on se réunira de nouveau.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier : La date du jeudi 1er avril me paraît tout concilier.

M. Daguilhon-Lasselve : Eh bien ! il faut adopter ce jour-là et dire aussi que l'on se réunira le jeudi de chaque quinzaine.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier : La résolution qui a été adoptée le 18 mars par l'Assemblée nationale, sur la proposition de M. de Ravinel charge le bureau de la Chambre, de concert avec le gouvernement, d'étudier les mesures à prendre pour assurer l'exécution de l'article 9 de la loi relative à l'organisation des pouvoirs publics. (Cet article dit que le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles.) Sur la demande qui m'en a été faite par un de nos collègues, j'ai pensé qu'il serait agréable à la commission de permanence d'être tenue au courant de l'étude des plans relatifs aux travaux d'installation des deux prochaines Chambres, et en conséquence, si quelque décision intervenait à ce sujet, le bureau s'empresserait de vous la communiquer. Je suis heureux de pouvoir dire que le bon vouloir existe de toutes parts. L'Assemblée a son architecte. Nous prendrons les bons avis de M. le ministre des travaux publics et des architectes du palais de Versailles. Nous avons aussi avec nous, dans la commission de permanence l'ancien maire M. Rameau, qui est député de Versailles ; il nous aidera de ses conseils, car il s'intéresse vivement à tout ce qui concerne sa ville et le musée de Versailles.

Avant de nous séparer, je vous recommande la plus grande exactitude. Il ne faut pas oublier que que la présence de vingt membre au moins est nécessaire pour délibérer et voter.

Rome et l'Allemagne.

Voici un nouvel et très remarquable article, dû à la plume de M. John Lemoinne, dans le *Journal des Débats :*

Il est impossible de passer sous silence les dernières nominations de cardinaux faites par le Pape ; dans l'état actuel de l'Europe nous les regardons comme un signe des plus importants, comme un des éléments les plus considérables de la guerre qui sera la guerre principale des temps modernes, celle de l'Eglise et de l'Etat, celle du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil. Depuis bien longtemps nous en avons exprimé la conviction que la vraie, la seule condition de la paix et de l'indépendance mutuelle était dans la séparation des deux pouvoirs, et certainement tout ce qui se passe n'est fait que pour nous confirmer dans cette opinion.

Il est probable que les nominations étaient préparées depuis longtemps, mais elles ont dû être accélérées par les récentes mesures de répression et d'agression du gouvernement allemand.

On sait qu'il y a déjà plusieurs années, au mois de décembre 1872, la chancellerie de l'empire avait adressé aux différentes puissances européennes une circulaire relative aux précautions à prendre sur l'élection éventuelle du futur Pape. Récemment, les catholiques d'Allemagne ont à leur tour fait circuler une Adresse destinée à être présentée solennellement au Pape, dans laquelle ils déclaraient qu'ils ne reconnaîtraient comme Pape légitime que celui qui serait élevé au Saint Siège dans toutes les conditions canoniques. Ils protestaient en même temps contre la suppression de l'ambassade auprès du Saint-Siège, et, au nom de 15 millions de catholiques, envoyaient à Rome des ambassadeurs volontaires.

On sait aussi que les évêques catholiques d'Allemagne ont protesté publiquement contre l'interprétation donnée par le gouvernement aux actes du concile et de la papauté ; et c'est à quoi le Pape a déjà répondu par le bref apostolique adressé aux évêques le 2 de ce mois, et dans lequel il disait : « Votre ex-
» plication donne la véritable doctrine catholique...
» si bien qu'il apparaît à tout homme sensé que les
» décisions attaquées du concile ne contiennent ab-
» solument rien qui soit nouveau... ou qui fournisse
» un motif quelconque pour opprimer davantage
» l'Eglise et pour susciter des embarras ou des
» difficultés dans une future élection pontificale. »

Il n'est pas inutile de rappeler ces faits pour apprécier la signification des choix faits par le Saint-Père. Le gouvernement impérial d'Allemagne a précipité les hostilités en proposant les nouvelles lois que l'on sait, et qui auront pour conséquence de supprimer, contrairement aux concordats, les traitements des évêques et des prêtres qui ne feraient pas acte de soumission. Nous croyons que le ministre trop puissant et devenu ingouvernable qui inspire ces mesures se trompe gravement sur l'effet qu'elles peuvent produire. Il affranchira complètement l'Eglise qu'il poursuit à outrance, et lui donnera toute la force que contient la liberté.

Il a pu le voir par le langage et les actes du Pape. Il est impossible d'envisager sans appréhension les suites et l'étendue de la lutte aujourd'hui engagée ; il est impossible aussi de ne pas admirer l'invincible résolution que montre le vieux Pontife qui seul a vu plus que les années de saint Pierre, et de ne pas se découvrir devant cette grande et intrépide majesté. Dans l'allocution prononcée le 15 de ce mois au palais du Vatican, le Pape a de nouveau félicité les évêques d'Allemagne, et, pour sceller cette déclaration, il a nommé publiquement six nouveaux cardinaux et en a désigné secrètement cinq autres dont les noms seront joints à son testament et qui seront alors dûment investis du droit d'élection dans le choix du futur Pape.

Ce renfort de neuf cardinaux est un fait des plus importants dans les circonstances que nous venons d'exposer brièvement. On en comprendra mieux encore l'importance en voyant quels sont les noms nouveaux qui viennent d'être ajoutés à la liste du Sacré-Collége. Nous passons les deux cardinaux italiens, mais les quatre autres sont, dans les deux mondes, les chefs les plus renommés, les plus retentissants de ce qu'on est convenu d'appeler l'ultramontanisme, les champions absolus de la doctrine de l'infaillibilité. Par le choix de l'archevêque de Posen, Mgr Ledochowski, aujourd'hui dans les cachots du gouvernement prussien, le Pape fait la plus éclatante des protestations contre les lois nouvelles de persécution. L'archevêque de Malines, Mgr Dechamps, est assez connu pour que nous n'ayons pas besoin de le signaler comme un des soutiens les plus persévérants de l'infaillibilité. Par la nomination de l'archevêque de New-York, le Saint-Père fait une innovation et introduit pour la première fois la barrette rouge dans cette Amérique du Nord fondée par les Têtes-Rondes. Mais, de toutes les nominations, la plus significative est celle de l'illustre Manning, l'archevêque de Westminster, en d'autres termes, de Londres.

C'est pour la première fois depuis le cardinal Wolsey et depuis la Réformation que reparaît un cardinal purement anglais. Le prédécesseur de Mgr Manning, M. Wiseman, était aussi cardinal ; mais il était Irlandais, comme l'est encore le cardinal Cullen. Nous nous rappelons avoir vu, il y a quelques années, l'effigie du cardinal Wiseman brûlée dans les rues de Londres, le jour anniversaire de la Conspiration des poudres. Les passions se sont calmées depuis ce temps-là, et nous ne craignons aucune démonstration de ce genre envers Mgr Manning, qui est entouré d'un universel respect, dû à ses travaux comme à l'ascétisme de sa vie. Ce qui est cuisant pour l'Eglise anglaise, c'est que le nouveau cardinal est un de ses plus glorieux enfants, le compagnon de Gladstone et des Wilberforce, une des illustrations de l'Université protestante d'Oxford. La cause déterminante qui le jeta dans l'Eglise catholique fut une cause célèbre où l'autorité civile, dans un cas d'interprétation théologique, s'imposa à l'au-

torité ecclésiastique ; on voit, par conséquent, quel parti il prendra aujourd'hui.

Une correspondance romaine du *Times* nous donne des détails intéressants sur sa nomination. Tous les catholiques anglais de Rome étaient allés se grouper autour de leur archevêque, au séminaire, dans une grande salle où sont suspendus les portraits des cardinaux anglais Wolsey, Pole, Fisher, Acton, Weld, Wiseman. On attendait le Message annoncé du Vatican, et quand deux prélats l'eurent apporté et eurent baisé la main du nouveau dignitaire, le cardinal adressa à ses compatriotes cette courte allocution que nous voulons reproduire:

« Je vous remercie tous pour votre présence » en ce jour. C'est un signe de votre bonne volonté envers moi et de votre dévotion envers » le Saint-Père. Je vous en remercie du fond de » mon cœur. Je n'affecterai point d'envisager légèrement la grande dignité qui m'est conférée » sans aucun mérite de ma part. C'est véritablement un honneur que d'être associé au conseil sacré qui entoure le vicaire de Notre-Seigneur et de partager sa bonne et sa mauvaise » fortune. En vérité, j'aime mieux que cette dignité m'incombe dans le danger que dans la » sécurité. C'est, pour ainsi dire, être envoyé à » une bataille désespérée ; elle ne l'est qu'aux yeux » du monde, elle est sûre de la victoire un jour... »

Voilà bien le langage résolu, pénétrant, ému d'un homme qui se ceint les reins pour le combat. Que l'on rapproche cette scène, et la scène solennelle du Vatican, de cette autre scène du Parlement de Berlin, où un professeur vient dénoncer une brochure dans laquelle un empereur romain, tombé en enfance, est l'instrument et le jouet de son ministre, Mark Trébonius, lequel finit lui-même au fond d'une mare; et pendant que le professeur répète toujours le nom de Mark, Mark, voici M. de Bis—marck qui fait son entrée, non préparée, avec un éclat de rire que partage naturellement l'Assemblée; puis qui, pour montrer qu'il se porte bien et qu'il est toujours colonel d'un régiment de cuirassiers, fait une charge à fond sur le Pape. De quel côté est la dignité?

JOHN LEMOINNE.

Chronique locale

et méridionale.

Nos ateliers restant fermés le dimanche et le lundi de Pâques, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi prochain.

VILLE DE CAHORS.

PROGRAMME

DE LA FÊTE DE CHARITÉ

Donnée les 3 et 4 Avril.

Samedi 3, Grand Concert donné au Théâtre à 9 heures du soir.

Dimanche 4, Dans la matinée, Distribution de Pain aux Pauvres.

A 11 heures 1/2, Grande Cavalcade.

A 5 heures, dans la cour de la Caserne d'infanterie, Ascension du Ballon *Turino*.

A 8 heures, Feu d'artifice sur le Lot.

A 9 heures, Illumination et Feux de Bengale sur les Boulevards; Illumination au Théâtre et grand Bal paré au Théâtre et vente de Charité par les Dames de la ville.

Le Conseil général du Lot se réunira le 5 avril prochain.

Nous croyons le *Français* très mal renseigné quand il publie les lignes suivantes. Nous le croyons surtout bien peu au courant des opinions modérées, prudentes et réfléchies du département du Lot où le *bon sens* est le caractère distinctif de nos laborieuses populations.

On commence déjà à s'occuper des candidatures dans les départements où doivent avoir lieu des élections partielles. Dans le Lot, les bonapartistes paraissent devoir porter le prince Joachim Murat, frère de la princesse Anna Murat, qui a épousé le duc de Mouchy. On sait que la famille Murat, originaire de ce département, y jouit d'une certaine popularité. Déjà M. le comte Murat, cousin du prince est député du Lot. Quelques personnes affirment, d'ailleurs, que le prince Murat s'affacerait au dernier moment pour laisser la place au prince Charles Bonaparte, fils de Canino, petit-fils de Lucien Bonaparte, le même qui a battu à Ajaccio le prince Napoléon, lors des élections au conseil général. On cherche, on le voit, une manifestation exclusivement bonapartiste. On ne parle, jusqu'à présent, comme autre candidat, que d'un candidat radical.

Le *Républicain du Lot* de mercredi, 24 mars, contient la note suivante :

« Il y a plus d'un an, nous avons publié une lettre qui nous était adressée, et au sujet de laquelle M. Pagès Duport nous a intenté un procès devant le tribunal de la Seine. Cette lettre avait été insérée avec la précipitation qui préside à la confection de tout journal. Nous ne pensions pas, d'ailleurs, qu'il fût nécessaire de surveiller les articles de celui de nos correspondants qui avait daté sa lettre de Praysac: en quoi nous nous étions singulièrement trompés.

« Un jugement par défaut a été rendu contre le gérant du *Républicain*, sans qu'il ait pu exciper de sa bonne foi.

« Nous avons déféré ce jugement à la Cour; quoi qu'il advienne de notre appel, nous déclarons bien volontiers que nous regrettons d'avoir publié la lettre dont il s'agit ; elle n'aurait pas trouvé place dans notre journal si nous avions connu son auteur ; car, pour nous, il ne nous est jamais venu à l'esprit d'attaquer la parfaite honorabilité de M. Pagès Duport.

« Signé : BRASSAC »

Nous regrettons que, malgré ce désaveu et malgré le désistement de M. Pagès Duport, la Cour d'appel de Paris ait cru devoir confirmer le jugement de première instance quant à l'emprisonnement et à l'amende.

Nous espérons, toutefois, que notre confrère obtiendra au moins la remise de l'emprisonnement.

PRÉDICATION DU CARÊME A LA CATHÉDRALE.

Les lecteurs du *Journal du Lot* connaissent déjà M. l'Abbé Dunand, prédicateur du Carême à la Cathédrale de Cahors. A mesure que s'écoulaient les semaines de ce temps précieux de la miséricorde divine, nous avons présenté quelques appréciations rapides sur les brillants succès de sa prédication. Nous avons même analysé un de ses beaux discours, un sermon de charité, pour en transmettre un faible écho à nos lecteurs.

Maintenant que nous arrivons au terme de la *Station* du Carême, nous devons jeter un coup d'œil général sur l'ensemble de ses instructions et caractériser sommairement la nature de son éloquence.

M. l'abbé Dunand est originaire de la Savoie, annexée à la France, il y a environ 15 ans. Neveu de feu le cardinal *Billiet*, archevêque de Chambéry, il fut successivement secrétaire particulier de ce Prélat et secrétaire général de l'archevêché. Depuis 8 ans, il est chanoine titulaire de Chambéry. Il a été appelé à prêcher dans plusieurs grandes villes de France, notamment à Paris, à Lyon, à Bordeaux.

***

Dans les sermons qu'il a prononcés à la Cathédrale de Cahors, M. l'abbé Dunand a traité quelques-uns des sujets les plus graves et les plus importants du Dogme et de la Morale Catholiques. Ses discours étaient bien propres à ranimer la foi des auditeurs, pour les porter à aimer et à pratiquer la Religion divine du Sauveur du Monde, Religion sublime, merveilleuse et sainte, qui seule peut moraliser et sauver les individus et les peuples. Tous ses sermons n'étaient pas également beaux et également éloquents ; mais la plupart nous ont paru habilement composés et marqués, à des degrés divers, d'un caractère de supériorité et de grandeur.

Les plans de ses sermons sont ordinairement simples et naturels ; il les suit assez fidèlement, sans s'écarter de la route qu'il s'est tracée. Le fond de la doctrine est largement développé par des textes sacrés, par des démontrations théologiques et par des considérations philosophiques. Il complète souvent ses preuves, tantôt par des comparaisons, tantôt par des exemples historiques rappelés à propos. Les rapprochements historiques, ainsi que les comparaisons, frappent et intéressent les auditeurs, comme les délicieux paysages réjouissent et charment le voyageur, en le délassant des fatigues de sa course

On trouve abondamment dans ses sermons les deux premières parties de l'éloquence, qui ont pour objet et pour but d'*instruire* et de *plaire*. On y trouve aussi, mais dans une plus sobre mesure, des tableaux pathétiques, qui ont pour effet de remuer fortement les auditeurs et de les *émouvoir*. Cette partie, qu'il faut savoir ménager à propos, est l'élément le plus puissant de l'éloquence et produit son plus beau triomphe.

Le style de ses instructions est généralement pur, lumineux, noble et naturel. On y remarque aussi plus ou moins les autres qualités diverses, qui sont amenées tour à tour par la nature des pensées et des sentiments. Les phrases se soutiennent fermes et fortes, avec une marche régulière et rapide. Les ornements littéraires, qui sont les fleurs de l'éloquence, y brillent avec assez d'ampleur et de justesse.

***

M. l'abbé Dunand possède les avantages extérieurs, qui conviennent à l'orateur sacré. Sa taille est élevée et imposante. Il a une physionomie à la fois spirituelle et douce, grave et expansive, dont l'ensemble est plein de sympathie et dispose les auditeurs à l'écouter favorablement.

Il paraît être doué d'une mémoire des plus heureuses et des plus fidèles. C'est ce qui le rend toujours maître de lui-même et de son sujet.

Sa voix est sonore et vibrante. Sa prononciation est assez nette et accentuée, pour qu'il puisse être entendu dans une vaste enceinte.

Il y a des personnes qui lui reprochent de laisser échapper de temps en temps des éclats de voix trop brusques et trop sensibles, et aussi d'avoir, dans certaines parties de ses sermons, une prononciation trop rapide. Ces imperfections proviennent d'un des caractères particuliers de son talent oratoire. Les élans de son âme, qui pense et qui sent vivement, tendent à se porter au dehors avec énergie et parfois se manifestent soit par des sons de voix trop éclatants, soit par une prononciation trop précipitée.

Son action est vive et animée; ses gestes sont généralement naturels et harmonieux. On comprend que l'âme de l'orateur cherche à se communiquer aux auditeurs avec ses pensées, sa foi, ses sentiments et ses émotions.

Dans les passages les plus pathétiques de ses discours, sa physionomie s'anime et réflète tout à coup les mouvements de son âme. Il trouve des gestes éloquents et des accents émus, qui frappent et remuent les auditeurs et les font tressaillir. On reconnait alors la véritable éloquence qui vient du cœur, selon la maxime des anciens : « *pectus est quod disertos facit.* »

***

Le prédicateur du Carême a eu la consolation de voir, de semaine en semaine, augmenter le nombre et l'assiduité de ses auditeurs. La sympathie de l'auditoire pour l'orateur est le signe de l'intérêt qu'il provopue et de l'heureux effet qu'il produit.

Les exercices du Jubilé es les grâces particulières, qu'il attire sur les âmes de bonne volonté, ont produit, au sein de la population Cadurcienne, un mouvement religieux très frappant. Le prédicateur de la Cathédrale a été, dans notre Cité, par l'enseignement des vérités éternelles, un des instruments de la Providence, pour réveiller la foi des Chrétiens et préparer l'œuvre de leur sanctification.

Puisse la semence sacrée des vérités divines, recueillie par les âmes qui l'ont entendu, produire des fruits abondants de pureté et de piété et y faire fleurir les vertus évangéliques !

A. G.

LA SEMAINE SAINTE.

Les offices religieux des derniers jours de la *Semaine Sainte* ont été célébrés, à Cahors, avec la pompe majestueuse, que commandent les grands événements de la Passion et du Divin Rédempteur, dont l'Eglise célèbre le touchant anniversaire. Les fidèles des diverses paroisses y ont assisté avec un religieux recueillement.

Dans les Eglises et chapelles de la ville, suivant un usage traditionnel et séculaire, on avait préparé de magnifiques reposoirs, rehaussés d'un splendide luminaire, pour l'exposition du *Saint Sacrement*. Le *Jeudi Saint*, depuis midi jusqu'à la nuit, la plupart des habitants de Cahors étaient sur pied, pour aller visiter ces lieux sacrés. Une douce température et un Soleil radieux ont favorisé ces pieux pélerinages.

On écrit de Tarascon à la *Gazette du Midi :*

« Un incident s'est produit dimanche dans notre ville, pendant la procession du Jubilé. La femme Faucon Joséphine, de Beaucaire, dont l'attitude inconvenante avait attiré les justes observations du vicaire qui dirigeait la cérémonie, s'est permise d'invectiver grossièrement ce digne prêtre au grand scandale des fidèles. M. le procureur de la République, à qui on en a référé, a fait aussitôt arrêter cette femme et l'a traduite devant le tribunal correctionnel, à l'audience du lendemain, en vertu de la loi sur les flagrants délits. Sur les réquisitions sévères de l'honorable chef du parquet, la prévenue a été condamnée à trois mois de prison et 100 francs d'amende. »

Les opérations du tirage au sort de la classe de 1874 sont terminées dans toute la France. On assure que les conseils de révision seront réunis, du 15 au 20 avril, pour procéder à la formation du contingent.

Une circulaire du général de Cissey nous apprend que les examens pour les grades d'officiers du génie dans l'armée territoriale commenceront le 15 avril.

Une nouvelle manufacture d'armes va être construite à Tulle. L'adjudication des travaux a eu lieu ces jours-ci.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Extrait du procès-verbal.

de la Séance du 15 mars 1875.

Présidence de M. D'ORSAY, directeur trimestriel.

M. Albessard dépose une copie des statuts du Chapitre de Cahors dressées en 1560. Il donne lecture de la partie relative au nombre et aux fonctions des dignitaires du chapitre, à leur costume, aux formes de leur admission et à la célébration des offices.

M. Malinowski informe qu'il a fait le classement des pièces minéralogiques et géologiques appartenant à la Société. Il présente le catalogue qu'il en a dressé.

Le même membre donne lecture d'une relation tirée des registres consulaires de la ville de Cahors, concernant le passage de Charles IV, dit le Bel, dans cette ville. Il y est constaté que que le roi Charles-le-Bel fit son entrée dans la capitale du Quercy le 8 janvier 1323, précédé par une brillante cavalcade de Cadurciens qui étaient venus le joindre à Labastide-Fortunière.

La prochaine séance de la Société aura lieu le lundi 5 avril.

Le secrétaire,
POUZERGUES.

Si les passions démagogiques sont contenues dans certaines parties du Midi, elles ne sont pas éteintes. Un journal radical annonce en ces termes l'arrivée de M. de Batbie dans la ville d'Auch : « M. Batbie est arrivé à Auch. Il est venu par Limoges, le chemin le plus direct.-Il est fâcheux qu'il ait été pressé, car, en faisant un détour, il eût pu, en passant, voir à Nîmes la fosse de *Rossel*, et à Marseille celle de *Crémieux*. » Pour comprendre l'insinuation, il faut se rappeler que M. Batbie est membre de la commission des grâces, qui a rejeté les pourvois de Rossel et de Crémieux.

On nous écrit de Gramat, 25 mars :

Les Frères sont les vrais amis du peuple; ils sont les bienfaiteurs de toutes les heures. Le peuple comprend, admire même ce dévouement, il aime les Frères, et paie de ses profondes sympathies les généreux sacrifices dont il est chaque jour l'objet et le témoin.

En temps ordinaire, cet amour semble sommeiller; mais qu'une occasion se présente, il se manifeste, il éclate. Ces réflexions, Monsieur le Directeur, me sont inspirées par le spectacle dont nous avons été le témoin, mardi, 23 du courant.

Les obsèques d'un Frère de la Communauté de Gramat, nous ont prouvé une fois de plus, combien sont vives et profondes les sympathies de cette bonne et intelligente ville pour ces nobles et dévoués instituteurs de l'enfance.

A voir ce concours nombreux d'hommes et de femmes de toute condition, de tout âge, on aurait dit le cortège d'un puissant du monde ou tout au moins d'une notabilité plus ou moins en relief dans l'endroit. Non ! c'était un pauvre Frère !!!

Ce bon et humble religieux avait terminé sa rude et pénible tâche; Dieu a voulu le réunir aux siens.

Agréez, etc.

A. D.

On nous écrit de Montcuq :

Notre foire du 22 mars se ressentait de la coïncidence de celles d'Agen, de Moissac, de

Montaigu qui, cette année, avaient lieu le même jour; aussi, les marchands de bœufs de Montauban et de la Gascogne faisant défaut, il y a eu très peu d'activité sur notre champ de foire ; la baisse qu'ont éprouvé les bœufs d'attelage doit aussi être attribuée aux gelées de ces derniers jours qui font craindre, si elles persistaient, pour la récolte de nos prairies naturelles et surtout pour celle de nos fourrages printaniers ; la vigne seule profite de cette température rigoureuse.

Les veaux étaient en assez grande quantité. Les bouchers de Cahors et des environs les ont payés 0,75 c. le kil. poids vif ; les moutons pour la boucherie se sont payés 0,65 c. le kil. poids vif; Les cochons gras 52 fr. les 50 kil. poids vif.

Vers trois heures, une vache, effrayée, d'après ce que dit son propriétaire, par la vue d'une petite voiture attelée de trois chiens, a échappé à son conducteur et dans sa course a renversé plusieurs personnes, une d'elles a eu une côte enfoncée ; M. le commissaire de police et les gendarmes se sont transportés sur les lieux, et après la constatation des faits, ils ont assuré les soins aux blessés.

Pendant toute la journée une grande animation a régné dans les magasins d'épicerie où le consommateur faisait ses provisions pour la semaine sainte.

La halle était peu munie de grains qui se sont vendus au cours établi depuis déjà longtemps.

M. le commissaire de police de Cahors visite dans ce moment les débits de boissons pour faire disparaître les bouteilles qui ayant la forme du litre n'en auraient pas la contenance.

Les aubergistes et cabaretiers feront donc bien de se mettre en règle et de ne pas s'exposer, comme un de leur confrères, à se laisser briser 22 bouteilles sur 27 qui contenaient six et même neuf centilitres, en moins que le litre que demandent d'ordinaire leurs clients.

Le 5 de ce mois, un soldat du 3e régiment d'infanterie, en garnison à Nîmes, le fusiller Conte, fut assailli sur le boulevard Petit-Cours par quatre individus qui, après l'avoir insulté, se portèrent envers lui à des voies de fait. M. le lieutenant Fontaine, qui descendait sur le boulevard à ce moment-là, se porta au secours de son subordonné, et fut violemment frappé à diverses reprises par ces amis de l' « ordre immoral. »

Mis en état d'arrestation, ces quatre individus ont été appelés à rendre compte, à l'audience du tribunal correctionnel d'hier, samedi, de cet acte de lâche agression. Ce sont les nommés : Louis Baumelle, François Mouillas, Pierre Reboul, et Jules Cornillon. Leurs antécédents sont déplorables, et leur casier judiciaire est abondamment fourni. L'attitude qu'ils ont devant le tribunal était loin de leur mériter l'indulgence.

Ils ont été condamnés : Baumelle à quinze mois de prison ; Mouillas à dix mois; Reboul et Cornillon à six mois de la même peine.

Le bruit a couru dans la presse qu'une première série de promotions dans l'armée territoriale aurait lieu aussitôt après le vote de la loi des cadres.

L'*Avenir militaire* annonce que, les commissions d'examen n'ayant clos leurs travaux que le 15 mars, il n'est pas présumable que les états de proposition puissent être arrêtés avant un certain temps. Les officiers comptables, nommés aux emplois permanents et soldés ne semblent pas pouvoir être nommés avant le mois de juin. Quant aux promotions des officiers supérieurs et subalternes, elles ne se feront, bien entendu, qu'après, et les premières pourront seulement paraître au *Journal officiel* à la fin du premier semestre 1875.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, vient d'envoyer à tous les généraux commandant les corps d'armée de nouvelles instructions pour assurer l'exécution du règlement général préparé par la commission militaire supérieure des chemins de fer et relatif aux transports militaires ordinaires ou stratégiques en état de paix ou en état de guerre, qu'il s'agisse de troupes, de soldats isolés, d'approvisionnements ou de matériel.

Dans le but de constituer dès à présent le personnel vétérinaire auxiliaire, tant dans l'armée active que dans l'armée territoriale, le ministre de la guerre a prescrit de faire établir des listes des hommes qui, par leur âge, font partie comme soldats de la réserve de l'armée active, et de ceux qui sont classés au même titre dans l'armée territoriale. On mentionnera sur ces listes, autant que possible, l'école dans laquelle ils ont fait leurs études vétérinaires.

La gendarmerie recueille, en ce moment, tous les renseignements près des maires et près des intéressés.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

« Monsieur le Rédacteur,

La première application qui vient d'être faite à Montauban de la loi relative à la protection des enfants employés dans les professions ambulantes, et promulguée le 19 décembre 1874, est bien de nature à justifier les sentiments de sage prévoyance et de généreuse pitié qui ont déterminé l'intervention de nos législateurs en pareille matière.

En effet, dans une baraque où on les représentait comme de jeunes sauvages achetés sur un marché de l'Afrique occidentale, de pauvres petits enfants, âgés de 8 et 9 ans, parmi lesquels une petite fille de 10 ans, étaient enfermés dans une cage garnie de barreaux de fer.

Leurs corps, enduits d'une composition chimique qui leur donnait l'apparence du noir luisant de l'ébène, était pour ainsi dire complétement nu, puisqu'il n'était abrité, contre les intempéries de la saison, que par une ceinture qui ne réussissait qu'à cacher très-imparfaitement le sexe de ces pauvres enfants.

Au moment de l'exhibition, ces malheureux petits êtres qui avaient été dressés à ces répugnants exercices, se disputaient avec avidité, et en poussant des cris inarticulés, des lambeaux de chairs fétides et sanguinolants, que *leur maître* jetait dans la cage, au milieu des détritus de toutes sortes qui l'encombraient.

C'était odieux et immonde.

J'en étais à me demander comment les spectateurs pouvaient assister à de pareilles scènes de sauvagerie, et mon indignation allait se traduire en une violente protestation, lorsque M. le commissaire central, qui était confondu dans la foule, mit fin à ce dégoûtant spectacle.

Procès-verbal ayant été dressé, la baraque a été fermée et le saltimbanque, qui n'était autre que le père de trois des enfants, a été arrêté pour être mis à la disposition de la justice.

Je crois devoir féliciter en terminant, M. le commissaire central et ses modestes auxiliaires, de l'intelligente activité dont ils ont fait preuve, en s'opposant, pendant la durée de la foire, à toute exhibition qui eût été de nature à froisser les lois de la décence et les droits de l'humanité.

Agréez, monsieur le rédacteur, etc. »

Nous ne pouvons mieux compléter la lettre de notre honorable correspondant, qu'en publiant les principaux articles de la loi à laquelle il est fait allusion, et qui répriment, par de rigoureuses pénalités, les infractions commises :

« Tout individu qui fera exécuter, par des enfants au-dessous de seize ans, des tours de force périlleux ou des exercices de dislocation;

» Tout individu autre que les père et mère pratiquant des professions d'acrobate, saltimbanque, charlatan, montreur d'animaux ou directeur de cirque, qui emploiera dans ses représentations des enfants âgés de moins de seize ans, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 16 à 200 francs.

» La même peine sera applicable aux père et mère exerçant les professions ci-dessus désignées, qui emploieraient dans leurs représentations leurs enfants âgés de moins de douze ans.

» Art. 2. — Les pères, mères, tuteurs ou patrons qui auront livré, soit gratuitement, soit à prix d'argent, leurs enfants, pupilles ou apprentis âgés de moins de seize ans, aux individus exerçant les professions ci-dessus spécifiées, ou qui les auront placés sous la conduite de vagabonds, de gens sans aveu ou faisant métier de la mendicité, seront punis des peines portées en l'art. 1er. »

Espérons qu'à défaut du sentiment naturel qui devrait suffire au père de famille pour défendre de pauvres enfants contre d'aussi cruelles brutalités, les peines édictées par la loi seront plus efficaces, et qu'elles auront pour résultat d'assurer à ces intéressantes et infortunées créatures la protection qui leur est due.

La Banque de France s'occupe, depuis quelque temps déjà, de retirer de la circulation les billets de 5 fr. Certains commerçants, s'appuyant sur cette mesure, croient devoir refuser impitoyablement ces coupures.

Consulté à ce sujet par l'un de nos grands industriels, le secrétaire général de la Banque de France a répondu par une lettre portant que « la loi qui a donné cours forcé aux billets de cette administration n'a point été abrogée; elle a donc toujours son effet et ne saurait être atteinte par les mesures que peut prendre la Banque de France dans le but de diminuer ou même de supprimer la circulation de certaines coupures.

« Par ces motifs, il est contraire à la loi de refuser dans les payements les billets de banque quels qu'ils soient. »

LYCÉE DE CAHORS

Prix d'Excellence (1er semestre).

Mathématiques élémentaires.

Prix.	Barbier,	47 points.
1er Accessit.	Reynes,	47 —
2e —	Claret,	37 —

Mathématiques préparatoires.

Prix.	Rochette,	32 —
1er Accessit.	Vieussens,	15 —
2e —	Couture,	11 —

Philosophie.

Prix.	Imberty,	114 —
1er Accessit.	Rougier,	111 —
2e —	Taillade,	104 —
3e —	Delmas,	86 —

Rhétorique.

Prix.	Mazeiné,	64 —
1er Accessit.	Delrieu,	55 —
2e —	Combarieu,	55 —

Seconde.

Prix.	Labro,	173 —
1er Accessit.	Cantarel,	131 —
2e —	Girardeau,	102 —

Troisième.

1er Prix.	Albert,	212 —
2e —	Nouvelles,	181 —
1er Accessit.	Castagné,	167 —
2e —	Cabanès,	138 —

Quatrième.

1er Prix.	Valat,	224 —
2e —	Rigaldies,	178 —
1er Accessit.	Bertrandy,	157 —
2e —	Bex,	155 —
3e —	Pascalie,	135 —

Cinquième.

1er Prix.	Barbier,	189 —
2e —	Verdy,	123 —
1er Accessit.	Delpech,	97 —
2e —	Lescale,	79 —

Sixième.

Prix.	Maratuech, V.	85 —
1er Accessit.	Rossignol,	70 —
2e —	Labie,	60 —
3e —	Gay,	55 —

Septième.

1er Prix.	Castagné,	182 —
2e —	Barriéty,	147 —
1er Accessit.	Tinel,	119 —
2e —	Talou,	82 —
3e —	Daymard,	75 —

Huitième.

1er Prix.	Mogniat-Duclos,	160 —
2e —	Mercié,	122 —
1er Accessit.	Tinel,	107 —
2e —	Breil,	90 —
3e —	Bramel,	87 —

Enseignement spécial. — Troisième année.

Prix.	Bonnet,	40 —

Deuxième année.

Prix.	Pélissier,	102 —
1er Accessit.	Bouloumié,	52 —
2e —	Galtié,	48 —

Première année.

Prix.	Lherm,	117 —
1er Accessit.	Juriewicz,	108 —
2e —	Soulié,	92 —

Année préparatoire.

1er Prix.	Pasquiez,	188 —
2e —	Cosse,	172 —
1er Accessit.	Goudal, E.	165 —
2e —	Sers,	136 —
3e —	Paulus,	126 —
4e —	Garric,	96 —

Classe primaire. — Première division.

1er Prix.	Delmas,	130 —
2e —	Gayet,	91 —
1er Accessit.	Dellard,	57 —
2e —	Bénech,	50 —

Deuxième division.

Prix.	Soulié,	133 —
1er Accessit.	Arbouys,	92 —
2e —	Rosières,	48 —

Troisième division.

Prix.	Bénech,	120 —
Accessit.	Delpech,	97 —

Quatrième division.

1er Prix.	Denons,	115 —
2e —	Gaston,	114 —
1er Accessit.	Cantagrel,	62 —
2e —	Cros,	46 —

Le censeur des Études,

T. Durand.

Les directeurs de toutes les stations météorologiques de France viennent d'être convoqués par M. Le Verrier à un congrès spécial qui aura lieu pendant la semaine de Pâques, en même temps que la réunion annuelle des sociétés savantes à la Sorbonne.

Ce congrès à pour but d'organiser un service télégraphique d'avertissements météorologiques aux agriculteurs, analogue à celui qu'on fait actuellement dans l'intérêt des marins et des pêcheurs.

Toutes les stations météorologiques qui se feront représenter à ce congrès recevront, une ou deux fois par jour, des dépêches de l'Observatoire, leur permettant d'aviser en temps utile les cultivateurs de l'approche des orages.

On se préoccupe beaucoup de tous les côtés du renvoi des hommes de la classe 1870, dont le temps de service légal doit finir le 10 *août prochain*. Bien des dates ont été mises en avant pour annoncer leur départ prochain, mais aucune décision n'a encore été prise à cet égard.

Le retard apporté s'expliquerait par la nécessité de ne pas décompléter brusquement les cadres des régiments. On ne pourrait immédiatement remplir les vides que ce départ produirait dans les régiments, car, à l'exception des sous-officiers qui consentiraient à se rengager, et c'est le petit nombre, la plupart d'entre eux rentreraient dans leurs foyers.

Tout fait donc présumer que le renvoi de la classe de 1870 n'aura pas lieu avant le mois de juillet. C'est du moins l'intention de M. le général de Cissey, ministre de la guerre, et il l'aurait exprimée à plusieurs de ses collègues de la Chambre.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 27 mars.

Naissances.

Massottes, Pierre-Paul-Alexandre, boulevard Nord. — Deltheil, Marie, aux Ramonets. — Rigal, Joseph-Célestin, rue Lestieu. — Vialard, Isidore-Honoré, rue Mascoutou. — Périé, Pierre-Jean-Marie-Joseph, Hôtel-de-Ville, — Soumiliat, Esther, rue des Boulevards. — Cassan, Ida-Antonie-Victorine, faubourg Labarre. — Fournié, Marie-Anne-Louise, aux Cavaniés. — Lafon, Paul, rue du Portail-au-Vent, — Vernet, Eugéne-Pascal, rue des Carmes.

Décès.

Gispert, Marie, sans profession, 61 ans, au Port-Bullier. — Carriol, Marguerite, aubergiste, 68 ans, faubourg Saint-Georges. — Dellard, Catherine, sans profession, 96ans, rue St-Urcisse. — Coly, Antoine, ex-coutelier, 71 ans, rue Nationale. — Rougeayres, Jean, cultivateur, 80 ans, rue du Cheval Blanc. — Colonges, Jean, dit Léon, limonadier, 33 ans, boulevard Nord. — Laporte, Henri, 3 ans, au Port-Bullier. — Pierre, dit Pierrasse, enfant de l'hospice, 60 ans, Hospice.

CALENDRIER DU LOT. — *Mars.*

DAT.	JOURS	FETES	FOIRES.
28	Diman.	PAQUES.	
29	Lundi.	s Cyrille.	Beauregard, Grézels, Soturac.
30	Mardi.	s Quérin.	Luzech.
31	Mercr.	se Valérie.	Gourdon, Sousceyrac, St-Jean-de-Laur.
1	Jeudi.	s Hugues.	Cahors, Lentillac, Dégagnac, Frayssinet-le-Gélat, Vayrac, Rouquayroux, Payrac.
2	Vend.	s François.	
3	Samedi	s Irène.	Bagnac.

N. L. ..... le 6, à 6 h. 45 du matin.
P. Q. ..... le 12, à 9 h. 42 du soir.
P. L. ..... le 20, à 4 h. 39 du soir.
D. Q. ..... le 28, à 7 h. 26 du soir.

Périgée, le 6. — Apogée, le 22.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

L'*Univers* a reçu la dépêche suivante :

Hendaye, 26 mars, 1 h. 25 m.

Savalls mande au quartier royal qu'après quatre jours de feu il a soutenu, le 21, un combat acharné, pendant cinq heures, contre l'ennemi, devant Olot.

Les carlistes ont remporté une grande victoire.

L'ennemi a subi de grandes pertes. Beaucoup de prisonniers, d'armes et d'effets de guerre sont tombés entre nos mains.

Le roi reçoit à Durango beaucoup d'adhésions des anciens partisans de Cabrera.

Bourse de Paris.

Paris, 27 mars 1875.

Rente 3 p. %	63,95
— 4 1/2 p. %	92,70
— 5 p. %	102.70

Crédit Foncier de Fraince.

Tirages du 22 mars 1875.

Obligations foncières 3 et 4 0/0 (1853) — Le N° 6,123 gagne 100,000 fr.; le n° 21,540 gagne 50,000 fr.; le n° 123,144 gagne 20,000 fr.

Obligations foncières 4 0/0 (1863). — Numéro gagnant dans les 40 séries : 6923 ; — série 27 — 100,000 fr.; — série 38 — 30,000 fr.; — séries 30, 12, 1, 29, 22, 16, 6, 3, chacune 5,000 fr., et les 30 autres séries chacune 1,000 fr.

Obligations communales 3 0/0. — Le N° 138,634 gagne 100,000 fr.; les n°s 107,802, 141,339, 108,275, 88,321, chacun 10,000 fr.; les n°s 53,359, 53,590, 122,514, 117,127, 5,971, 48,048, 105,850, 88,891, 63,300, 117,884, chacun 1,000 fr.

Obligations communales 4 0/0 (1875) — Le N° 170,301, gagne 100,000 fr. le n° 234,020, gagne 30,000 fr. les n°s 77,398, 150,933, 241,150, 323,485, chacun 10,000 fr. — les n°s 80,606, 282,277, 92,892, 384,583, 126,261, 284,498, 250,359, 123,875, 260,696, 46,790, chacun 3,000 fr.

Bibliographie.

M. l'abbé Pergot, curé-doyen de Terrasson, vient de publier un volume destiné à un succès durable et dont nous ne saurions trop recommander la lecture à tous ceux qui veulent vivre et mourir en chrétiens.

Traduit du latin de M. P. L. de Besombes de Saint-Geniès, ce volume est intitulé : **LE PASSAGE DE L'AME revenant au joug sacré de Jésus-Christ.**

C'est, en même temps qu'une œuvre d'édification, un résumé substantiel des Livres-Saints. Quiconque se sera bien pénétré de son esprit saura tout ce qu'il importe le plus de connaître dans les Ecritures.

Les prêtres, notamment, qui sont, par état, chargés d'instruire les peuples et de ramener dans la voie du bien ceux qui s'en écartent, retireront de ce livre les plus grands avantages. Il leur sera d'un précieux secours tant pour la prédication que pour la direction des âmes.

En vente, chez M. CRAYSSAC, libraire, rue de la Mairie, à Cahors. Prix **3** fr.

A la même librairie :

PAROISSIEN, noté à l'usage du diocèse de Cahors, imprimé par ordre de Mgr Pierre-Alfred Grimardias, évêque de Cahors. — 1 Vol. in-18, relié en basane, **1** fr. **75** ; franco par la poste **2** fr. **20**.

M. Auguste Demmin, un savant archéologue, vient de publier un ouvrage qui, à côté des dictionnaires et des livres techniques, comblera une lacune dans toutes les bibliothèques. L'**Encyclopédie des beaux-arts plastiques** est une sorte de grand musée des merveilles artistiques créées par la main de l'homme. Dans ce livre excellent, illustré de 6,000 gravures et contenant un index de 20,000 mots, les collectionneurs les plus inexpérimentés trouveront des détails sur la nature et l'origine des objets qu'ils possèdent ou désirent acquérir. Le savant trouvera des documents sur les inscriptions anciennes, sur les vieux manuscrits et sur les médailles ; l'architecte, sur son art dans tous les temps et dans tous les pays ; le potier, sur la céramique. Les artistes étudieront la sculpture, la peinture, la gravure, tandis que les amateurs, les jeunes filles elles-mêmes, passeront un temps agréable à feuilleter les notices relatives aux meubles, aux dentelles, aux tapisseries, aux instruments de musique, etc. Ce livre excellent convient donc aux artistes, aux industriels et à tout le monde. 3 forts volumes in-8 raisin, cartonnés, 80 fr. (Furne, Jouvet et Ce, éditeur, 45, rue Saint-André des Arts, Paris.)

Le jugement du tribunal de commerce de la Seine qui a déclaré contraire à la loi la création d'actions de priorité à côté des actions anciennes du Crédit mobilier, pouvait entraîner de graves conséquences. Voici les mesures qu'ont prises, devant cette décision, les administrateurs de cette institution de crédit :

Le jugement a été rendu le samedi 20 mars. Le soir même un avis officiel annonçait qu'on rendrait aux souscripteurs le montant du premier versement effectué, tout en réservant leur droit de souscrire. Mais on annonçait également qu'on avait interjeté appel du jugement et que la cour de Paris aurait à se prononcer.

Le lendemain, 21 mars, second avis officiel convoquant à bref délai une nouvelle assemblée extraordinaire pour statuer sur les décisions antérieurement arrêtées.

On ne peut qu'approuver ces diverses mesures rapidement et spontanément prises.

Porter la question de droit devant la cour, dégager les souscripteurs en leur rendant leur argent aussi longtemps que la question ne sera pas définitivement tranchée ; enfin, porter l'ensemble du débat devant une assemblée qui puisse affirmer de nouveau sa volonté et prendre telles mesures qu'il conviendra ; cela est simple et logique.

Crédit foncier de France.

Emission à 480 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 0/0 pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 0/0 rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

MARCHÉS

AUX CHEVAUX ET AUX FOURRAGES

de PARIS (RIVE DROITE)

Société anonyme au Capital de 3,500,000 fr., divisé en 7,000 actions de 500 fr.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 6,000 Actions entièrement libérées

et à 7,500 Obligations de 500 francs.

ACTIONS

Les actions sont émises au pair de 500 fr.

Elles recevront, sur les bénéfices nets, un dividende de 10 0/0. Le surplus des bénéfices constitue le fonds d'amortissement.

L'amortissement des actions a lieu par tirages au sort ; l'action sortie est remboursée au pair et remplacée par un titre de jouissance, qui participera au dividende, à la suite des actions non amorties.

On verse : **100** francs en souscrivant.
100 — à la répartition.
100 — le 15 mai 1875.
100 — le 15 juin 1875.
100 — le 15 juillet 1875.

Tout souscripteur d'actions aura un droit de préférence pour la souscription d'une quantité égale d'obligations.

OBLIGATIONS

Ces obligations sont remboursables à **500** fr., en **huit années**, à partir de 1877. **Intérêt annuel : 30 fr.**, payables les 15 avril et 15 octobre, jouissance 15 avril 1875.

Prix d'émission : 442.50.

On verse : **50** francs en souscrivant.
50 — à la répartition.
100 — le 15 mai 1875.
100 — le 15 juin 1875.
142.50 le 15 juillet 1875.

L'intérêt de 30 fr. par obligation représente **6.80 0/0** *du prix d'émission ; avec la prime de remboursement à 500 fr., le placement ressort à* **8 1/2 0/0.**

GARANTIES

1° La concession donnée par le Conseil Municipal de Paris, pour **30 années**, de deux marchés couverts, de près de 5 hectares, à établir sur les terrains de la Société suivant les plans soumis à la Ville de Paris ;

2° La propriété de 178,319 mètres carrés de terrains restant disponibles après la construction des marchés ci-dessus et la création d'une place publique et de cinq rues de 20 mètres de largeur.

La Souscription sera ouverte

les 30 et 31 Mars courant.

A PARIS : à la **Banque Française et Italienne**, 34, *rue de Provence.*

On peut verser à son crédit dans les succursales de la Banque de France.

En vente chez tous les libraires et papetiers

ENCRIER MAGIQUE

INÉPUISABLE

APPAREIL GÉNÉRATEUR D'ENCRE POUR LES BESOINS DE TOUS LES JOURS.

60 MODÈLES VARIÉS

Plus d'encre qui sèche !
Plus d'encriers qui se renversent !

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 38 (20 MARS 1875).

La religion de l'avenir, d'après M. Edouard Hartman, par M. Maurice Vernes. — De la poésie personnelle dans l'antiquité, cours de M. A. Bouché-Leclercq à la faculté des lettres de Montpellier. — Lord Palmerston, d'après de nouveaux documents, par Léo Quesnel. — De Paris en Egypte, par M. F. de Carcy. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X***. — Causerie politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 — Un an 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 17.

Texte : Le tunnel du Saint-Gothard. — Une réception à la cour du roi de Siam en 1874. — Raoul le fou (fin). — La bergère du Hœrz. — Pompéi (fin). — Les clefs de la Tour de la Faim.

Gravures : Le roi de Siam rentrant au palais. — Le palais de la reine de Siam. — La bergère du Hœrz — Oreste reconnu par Iphigénie. — Le départ de Chryséis. — Les clefs de la Tour de la Faim.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr.
Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Pour les extraits et articles non signés
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

AU PETIT SAINT-THOMAS

Paris, 27, 29, 31, 33 et 35, rue du Bac, et 25, rue de l'Université, à Paris.

Soiries unies et façonnées
Cachemires français
Cachemires de l'Inde, Dentelles
Confections pour dames
et pour enfants
Lingerie et Fourrures, Draperies,
Mercerie, Passementerie, Rubans.
CORBEILLES DE MARIAGE

Les Propriétaires de cette importante Maison ont l'honneur d'informer les Dames de la ville de Cahors et des environs qu'elles trouveront chez le représentant du PETIT SAINT-THOMAS dans cette ville, dont l'adresse est ci-dessous, la collection la plus belle et la plus complète d'échantillons de toutes les NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS, ainsi que des OPERATIONS CONSIDÉRABLES ET EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES qu'ils ont traitées pour cette saison.

LES PRIX DE VENTE SONT RIGOUREUSEMENT LES MÊMES QU'A PARIS

REPRÉSENTANTS : MM. PETIT ET BONNET, rue du Parc, à CAHORS.

Envois franco de port à partir de 25 francs.

Étoffes de fantaisie, Lainages
Indiennes et Jaconas, Blanc de fil
Mousselines imprimées
Blanc de coton
Tapis, Étoffes pour meubles
Bonneterie, Ganterie, Chemises
Cravates et Foulards, Literie.
TROUSSEAUX ET LAYETTES

MASTIC DULAC

Pour Greffer à Froid

à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

Propriétés du Mastic :

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL : **Pharmacie LACOMBE**, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL.

PRIX DE LA BOITE POUR GREFFER 50 SUJETS : **0** fr. **60** c.

MALADIES de la VESSIE Guéries par le **SIROP de BLAYN** aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2f. et 4f.

RHUMES CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéris par les **SIROP** et **PATE de BLAYN** aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. 1f 50 la b^te

BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes ph^cies de France et de l'étranger.

Pharmacie DETHAN
Faub. Saint-Denis, 90, à Paris,
et dans les princip. Pharmacies
de France et de l'Etranger.

MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN

au Chlorate de potasse

Spécifique contre les **Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations** et les **Inflammations de la Bouche**, recommandé aux **Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.**

MASTIC LHOMME-LEFORT

27 MÉDAILLES

SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

ET CICATRISER LES PLAIES

DES ARBRES ET ARBUSTES

(S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE)

Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, *rue de Paris*, 162, *à Belleville - Paris.*

Dépôt central pour le Lot, chez M. **VINEL**, pharmacien-droguiste. — Se défier des nombreuses imitations et exiger sur chaque boîte le nom de Mastic Lhomme-Lefort et la signature de l'inventeur.

A LOUER DE SUITE

Deux vastes appartements, réparés à neuf, au premier et deuxième étages de la Maison PAGÈS, située à Cahors, rue de la Liberté, avec Grenier, Cave, usage de la Cour et de la concession d'eau.

S'adresser à Mme veuve TEYSSEYRE, née PAGÈS, propriétaire à Touzac ou à M. Tardieu, chez Me Billières, avoué à Cahors, derrière le Palais de Justice.

L'ELIXIR DE ROUSSY

à la COCA, PEPSINE et DIASTASE

est *tonique* et *digestif*. D'un goût exquis, d'une efficacité remarquable, il est considéré comme un *médicament puissant* pour combattre l'*amaigrissement*, la *perte de l'appétit*, les *douleurs d'estomac*, les *digestions difficiles*, les *gastrites*, les *gastralgies*, les *vomissements*, etc.—**Prix : 4 fr. la bouteille.— DÉPOT CENTRAL à la Pharmacie rue Hoche, 9, à Versailles.** — Dépôt à Paris (vente en gros), **Marchand**, 220, rue St-Martin. — Se vend dans toutes les phies de France et de l'étranger.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix